

Une offensive professionnelle

# *Maitres de notre profession !*



On vient écrire en toutes lettres, dans la *Loi sur l'instruction publique*, qu'on reconnaît la grande expertise pédagogique des enseignants, qu'on reconnaît que ce sont eux et personne d'autre qui inscrivent les notes, les résultats des élèves, qu'on reconnaît que ce sont eux et personne d'autre qui choisissent leur formation continue. »

Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation  
7 février 2020, Assemblée nationale



**Prenons-le au mot**  
et exerçons nos nouveaux droits!

Pour plus de renseignements,  
visitez la section réservée à l'offensive  
professionnelle sur notre site Web  
ou contactez votre syndicat local.



FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ



Centrale des syndicats  
du Québec